

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 24 FÉVRIER 2025

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 13/01/2025	
01-240225	<p>BATIMENT MIXTE – INDEMNISATION POUR PERTE DE LOYERS ET CESSATION D'UN DELAISSE DE TERRAIN</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'<i>indemnisation de M. et Mme ORS à hauteur de 800 € pour compenser la perte de revenus locatifs liée à l'occupation temporaire de leur propriété dans le cadre des travaux, cette indemnisation étant financée à parts égales entre le bailleur social Sèvre Loire Habitat et la commune.</i> - AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Sèvre Loire Habitat pour faciliter la cession du délaissé de terrain d'environ 40 m² à M. et Mme ORS à l'euro symbolique, sous réserve de l'accord du bailleur social. - PRÉCISE que l'<i>ensemble des frais liés à cette transaction sera à la charge des acquéreurs.</i> 	Favorable - Unanimité
02-240225	<p>BATIMENT MIXTE – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE l'<i>avenant n°1 proposé tel qu'il est détaillé dans le rapport du maître d'œuvre et dont les pièces seront annexées à la présente délibération,</i> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles correspondantes. 	Favorable - Unanimité
03-240225	<p>VESTIAIRES DU STADE – VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS RURALITE DE CHOLET AGGLOMERATION</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le <i>règlement d'utilisation des équipements sportifs tel que présenté dans l'annexe de la présente délibération,</i> - DECIDE d'inclure dans ce règlement l'<i>obligation, pour les utilisateurs, de disposer d'un téléphone portable lors de l'occupation des équipements sportifs,</i> - DEMANDE la <i>signature d'une convention spécifique par les utilisateurs ou associations avant toute occupation des équipements, précisant leurs engagements en matière de sécurité et de gestion des risques,</i> - INVITE les associations et les utilisateurs à respecter les dispositions de ce règlement, afin de garantir un entretien régulier et approprié des locaux, ainsi qu'un cadre sécurisé pour la pratique des activités, - REND ce règlement applicable à compter de la présente délibération. 	Favorable - Unanimité

	SALLE DE L'ARCEAU – PROTOCOLE D'ACCORD POUR REMBOURSEMENT DE DEGRADATIONS VOLONTAIRES Le conseil municipal,		
04-240225	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le protocole d'accord entre la commune et Orvault Sports Basket relatif à la réparation des dégradations survenues dans la salle de l'Arceau, prévoyant le remboursement de la somme de 250 euros par le club, - AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole et à entreprendre les démarches nécessaires à son exécution. 	Favorable - Unanimité	
05-240225	RESIDENCES DU CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS A L'ESPACE PREVERT Le conseil municipal,	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition, - AUTORISE Monsieur le maire à passer une convention avec le Conservatoire du Choletais pour la mise à disposition gratuite de l'espace Prévert en avril 2025. 	
06-240225	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE ROGER DRONNEAU POUR L'EXPOSITION INTERCOMMUNALE « ITINERANCE » Le conseil municipal,	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'équipements communaux avec Cholet Agglomération, pour l'exposition "Sur les bancs de l'école", prévue du 10 au 25 mai 2025, - APPROUVE les modalités définies dans la convention annexée à la présente délibération. 	
07-240225	LIAISON DOUCE JOLI BOIS / RAMBOUILLES – MODIFICATION DU PROJET Le conseil municipal,	<ul style="list-style-type: none"> - RAPPORTER la délibération n° du 13 janvier 2025 relative au projet de liaison douce entre le giratoire de la Bergerie et le chemin des Rambouillères, - ADOPTE le nouvel avant-projet définitif (APD) pour la réalisation de la liaison douce le long de la route du Joli Bois et du chemin des Rambouillères, tel que présenté par Monsieur le maire, - AUTORISER Monsieur le Maire à engager les négociations nécessaires avec les propriétaires fonciers pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, à savoir environ 4 500 m², le long de la route du Joli Bois et du chemin des Rambouillères, - FIXER l'objectif de revenir devant le conseil municipal au plus tard début juin 2025 pour l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), - LANCER la consultation d'entreprises pendant l'été 2025, avec un démarrage des travaux prévu pour octobre 2025, sous réserve des négociations foncières et de l'attribution du marché. 	Favorable - Unanimité

	<p>LOTISSEMENT DE LA SURCHERE 2 – APS POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE la proposition du SIEML pour le raccordement électrique du lotissement communal La Surchère II, avec un coût estimé à 418 075 € HT hors raccordement au gaz, - INSCRIT au budget annexe Lotissement Surchère 2 une somme de 429 579,60 € TTC correspondant aux travaux de viabilisation électrique, - AUTORISE Monsieur le Maire à notifier l'accord de la commune au SIEML et à poursuivre les démarches pour la réalisation de l'étude détaillée, qui devra préciser le coût définitif du projet dans un délai de 4 mois minimum, - ENGAGE les échanges avec Orange pour l'anticipation des infrastructures de télécommunication, conformément aux recommandations du SIEML. 	
08-240225	<p>COLLECTE DES DECHETS MENAGERS – AUTORISATION DE VOIRIE POUR L'IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE M. le Maire à prendre les arrêtés nécessaires pour l'occupation du domaine public par les conteneurs d'apport volontaire installés sur la commune. - MANDATE M. le Maire pour transmettre ces arrêtés au service Gestion des Déchets. - PREND ACTE du positionnement des points de collecte volontaires tels que définis sur la cartographie de Cholet.fr et de signaler toute erreur éventuelle. - IDENTIFIE les points de collecte volontaires sur la commune de La Séguinière, implantés aux endroits suivants (cf. détail dans délibération correspondante) - RAPPEILLE aux administrés qu'en cas de débordements ponctuels ou réguliers des conteneurs, ils peuvent contacter le service Gestion des Déchets au 0800 97 49 49 ou par mail à contactdechets@choletagglomeration.fr, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30. 	Favorable - Unanimité
09-240225	<p>TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS – MODIFICATION D'ACCES AU 31 RUE DU MANOIR</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le principe d'une prise en charge par le demandeur des travaux pour un montant total de 2 744,34 €. - AUTORISE Monsieur le maire à émettre le titre de recettes correspondant une fois les travaux réalisés. 	Favorable - Unanimité
10-240225		

11-240225	<p>TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS – MODIFICATION D'ACCES AU 31 TER RUE DU MANOIR</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVER le principe d'une prise en charge par le demandeur des travaux pour un montant total de 1 552,50 €,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à émettre le titre de recettes correspondant une fois les travaux réalisés.</i> 	Favorable - Unanimité
12-240225	<p>ACCIDENT SUR L'ESPACE PUBLIC – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPARATION DU MOBILIER URBAIN</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à percevoir et encaisser la somme susmentionnée,</i> - <i>DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget 2025 à l'article 7788.</i> 	Favorable - Unanimité
13-240225	<p>AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CAR PARK – BILAN DE LA FREQUENTATION 2024</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à émettre, sur le budget 2024, à l'article 70632, un titre de recettes afin de percevoir auprès de Camping-car Park la somme correspondant à la redevance annuelle ;</i> - <i>ARRÊTE à 31 329,82 € le montant à percevoir pour la période allant du 1/1/2024 au 31/12/2024.</i> 	Favorable - Unanimité
14-240225	<p>DENOMINATION DE VOIE ET NUMEROTATION</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>DENOMMER la nouvelle voie privative créée, située le long de l'avenue de Nantes, en tant que « Impasse du Puits »,</i> - <i>ATTRIBUE les numéros impairs 1, 3, 5 et 7 aux quatre logements desservis par cette impasse,</i> - <i>MAINTIENT le numéro 2 de l'avenue de Nantes pour le premier logement situé directement le long de cette avenue,</i> - <i>ATTRIBUE le numéro 2 bis au second logement situé également le long de l'avenue de Nantes, immédiatement après le numéro 2,</i> - <i>INFORME les services compétents ainsi que les habitants concernés par cette décision afin de procéder à la mise à jour de la numérotation et de l'adressage.</i> 	Favorable - Unanimité
15-240225	<p>RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.</i> 	Favorable - Unanimité

16-240225	<p>AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNE DE TREMENTINES</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>AUTORISE la signature d'un avenant à la convention initiale de mise à disposition d'un agent de La Séguinière auprès de la commune de Trémentines pour un accompagnement complémentaire en matière de gestion de la paie et des ressources humaines,</i> - <i>FIXE la participation financière de la commune de Trémentines à 215 € par jour, comprenant 175 € pour le temps de travail et 40 € pour les frais de déplacement et de repas, selon les mêmes modalités que la convention initiale,</i> - <i>HABILITE Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.</i> 	Favorable - Unanimité
17-240225	<p>ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS – ANNEE 2024</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus du Conseil municipal de la commune de La Séguinière,</i> - <i>DIT que ce document sera annexé à la présente délibération.</i> 	Favorable - Unanimité
18-240225	<p>LOGEMENTS COMMUNAUX – MODIFICATION DE LOYERS EN RAISON D'ARRONDIS DE CENTIMES</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ANNULE et de remplacer le tableau des loyers des logements communaux figurant dans la délibération n°13 du 9 décembre 2024 (cf. détail dans délibération correspondante).</i> - <i>VALIDE ces nouveaux montants en tant que loyers mensuels applicables aux logements communaux pour l'année 2025,</i> - <i>PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n°13 du 9 décembre 2024 restent inchangées,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.</i> 	Favorable - Unanimité
19-240225	<p>VERSEMENT A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'AIDE PERÇUE POUR L'ACTIVITE CIRQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ACCEPTE le principe du versement de l'aide de 1 000 € attribuée par l'académie de Nantes à l'Association des Parents d'Élèves de l'école Marcel Luneau,</i> - <i>PRÉCISE que cette somme viendra en complément de la subvention annuelle accordée à l'APE,</i> - <i>INSCRIT cette somme au budget primitif qui sera voté le 7 avril prochain,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</i> 	Favorable - Unanimité

20-240225	<p>ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION AU CLUB SAINT LOUIS BASKET POUR L'ANNEE 2025</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVER l'attribution d'une avance de 10 000 euros sur la subvention au Club Saint Louis Basket pour l'année 2025, avant le vote du budget et l'attribution des subventions annuelles, à titre d'acompte qui sera déduit de la subvention annuelle 2025 ;</i> - <i>AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette avance et à signer toute convention nécessaire avec le Club Saint Louis Basket.</i> 	Favorable - Unanimité
-----------	---	-----------------------

Le 04/03/2025

Le maire,

Guy BARRÉ

